

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE VENTE

EDITION JANVIER 2009

PREAMBULE

Les utilisateurs de l'Etablissement Public Espace 1000 Sources Corrèze se répartissent en quatre catégories :

- groupe jeunesse et sports Corrèze*
- groupe jeunesse et sports Limousin*
- groupe jeunesse et sports hors région Limousin*
- groupe hors domaine jeunesse et sports

*ayant l'agrément jeunesse et sports

RESERVATION

Vous pouvez effectuer votre demande de réservation :

Par tél. : 05 55 95 58 58

Par fax : 05 55 95 40 60

Par mail: cs-bugeat@wanadoo.fr

Par courrier. Centre sportif Espace Mille Sources
BP1 - 19170 BUGEAT

Vos interlocuteurs : Service accueil réservation

Toute demande est étudiée et validée par le Directeur

Dans le cas où nous ne pourrions pas satisfaire votre demande, nous vous informerons par courrier et nous vous proposerons, dans la mesure de nos possibilités, d'autres dates ou d'autres ressources en installations. (en cas de libération de la période initialement souhaitée, nous ne manquerons pas de vous le faire savoir).

OPTION / CONFIRMATION

Un accusé de réservation ainsi qu'une estimation chiffrée du séjour vous seront adressés pour votre séjour. Cet accusé et l'estimation chiffrée font foi de l'enregistrement de votre réservation.

Toute option est confirmée dès retour de l'accusé de réservation signé et obligatoirement accompagné des arrhes d'un montant équivalent à 60% de l'estimation chiffrée. Au-delà de la date d'échéance notifiée sur notre accusé de réservation, l'option non confirmée ou non accompagnée d'un chèque d'arrhes est annulée.

PAIEMENT DES PRESTATIONS

Une facture de régularisation sera envoyée après la fin du stage, concernant le solde et les éventuels suppléments à régler sous trente jours.

MODIFICATION / ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT**MODIFICATION**

Toute modification d'effectif ou de prestation doit être communiquée par écrit au plus tard 10 jours avant le jour de votre arrivée.

La facturation se fera :

- Soit sur la base de l'effectif prévu 10 jours avant le début du stage
- Soit sur la base de l'effectif réel si celui-ci est supérieur à l'effectif prévu 10 jours avant le début du stage

Concernant les stages sans hébergement, la facturation se fera sur la réalité des prestations. La facturation des repas se fera quant à elle sur les bases du paragraphe ci dessus.

ANNULATION

En cas d'annulation, vous devez nous le notifier soit par courrier à l'adresse suivante Centre sportif de Bugeat BP1 19170 BUGEAT, soit par fax 33 (05) 55 95 40 60, soit par courriel à l'adresse suivante cs-bugeat@wanadoo.fr. La date de réception de la notification déterminant la date d'annulation.

Si vous nous prévenez:

- avant le 60ème jour précédant votre arrivée, nous retenons le montant des frais de dossier. Les arrhes vous étant remboursées.
- entre 60 et 30 jours précédant votre arrivée. Les arrhes sont conservées ainsi que les frais de dossiers.
- à moins de 30 jours de votre arrivée une indemnité de 100% du montant total de votre séjour.

MODIFICATION / ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CENTRE SPORTIF

Nous nous réservons le droit, en cas de force majeure indépendant de notre volonté, ou en cas d'insuffisance du nombre des stagiaires, de modifier ou d'annuler un stage. Dans ce cas, nous vous proposons soit une modification de la prestation à la même date, soit une nouvelle date, soit un remboursement intégral des arrhes versées.

TARIFS

Les prix de nos séjours sont calculés au plus juste au regard des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de l'Espace 1000 Sources. Les tarifs sont proposés, approuvés et votés par le Conseil d'Administration courant 4^{ème} trimestre de l'année en cours pour l'année civile suivante.

REGLEMENT INTERIEUR STAGIAIRE / ENQUETE DE SATISFACTION

Un règlement intérieur stagiaire et une enquête de satisfaction sont remis au responsable de stage dès son arrivée. **Il est de sa responsabilité d'en informer ses stagiaires et de faire appliquer le règlement intérieur.**

Si le comportement d'un stagiaire venait à nuire au bon fonctionnement d'un stage ou de l'établissement, l'Espace 1000 Sources Corrèze se réserve le droit de prendre toute disposition y compris de saisir les autorités judiciaires compétentes dans le cas où un délit est constaté.

RESPONSABILITE DE L'ENCADREMENT DES SEJOURS

L'encadrement des stages est responsable du comportement des membres de son groupe durant toute la durée du séjour (24h/24h).

Les stagiaires mineurs font l'objet d'une surveillance particulière dans le respect de la législation spécifique. Les organisateurs de séjours avec mineurs ont obligation de déclarer leurs séjours auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports où est domicilié le siège social de la structure.

CONFORMITE MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'Espace 1000 Sources Corrèze est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Corrèze conformément à l'arrêté du 25 septembre 2006 comme hébergement pour mineurs conformément à l'article R227/2 du code de l'action sociale et des familles sous le n° 190331002 en date du 12 décembre 2007.

CONFORMITE MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE

L'Espace 1000 Sources est habilité par l'inspection académique de la Corrèze pour accueillir des écoles en sortie scolaire avec et sans hébergement. N° d'habilitation 07/18/US délivré le 27 juin 2007.

ASSURANCES

L'Espace 1000 Sources a souscrit auprès des AGF un contrat d'assurance en responsabilité civile visant à couvrir tous les risques d'accidents dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d'objets, de vêtements ou de véhicule appartenant aux stagiaires.

Il est fortement conseillé aux organismes accueillis de souscrire :

- Une assurance de responsabilité civile visant les dommages que leurs membres pourraient causer à des tiers.
- Une assurance dite de personne destinée à couvrir tous les dommages qu'un membre du groupe cause à lui-même ou qu'il a subi en l'absence de tiers responsable.

DEGRADATION DES INSTALLATIONS – PERTE OU NON RETOUR DES MATERIELS MIS A DISPOSITION

Les organismes accueillis s'engagent à prendre en charge le montant des réparations en cas de dégradations du fait de leurs stagiaires ou de leurs personnels lorsque celles-ci sont opérées volontairement ou par la négligence ou par usage anormal des installations et des matériels mis à disposition.

En cas de perte ou de non retour des matériels mis à disposition, ces derniers sont facturés sur la base de leur valeur de remplacement.

Cette disposition concerne les matériels technico-pédagogiques et sportifs, les matériels audio et informatiques, les clés etc.....

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations communiquées lors de l'inscription sont indispensables à la prise en compte de votre demande. Elles donnent lieu à l'exercice du droit d'accès et de réalisation dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés » (application de l'article 27 de la loi n°-78-17 du 6 janvier 1978).

RECLAMATION

Les réclamations doivent être adressées par écrit au Directeur de l'Espace 1000 Sources dans un délai de 30 jours suivant la fin du stage. Une réponse circonstanciée y sera apportée.

HORAIRES D'OUVERTURE DU RESTAURANT

Petit déjeuner	: de 8H00 à 8H45
Déjeuner	: de 12H00 à 12H45
Dîner	: de 19H00 à 19H45

REGLEMENT INTERIEUR

L'Espace 1000 Sources est un établissement collectif, les stagiaires doivent donc s'y considérer comme des invités et participer à la préservation des installations et des équipements. C'est ainsi que :

NE SONT PAS AUTORISES :

- La fréquentation du centre par des personnes étrangères aux groupes accueillis, l'accès à l'ensemble des bâtiments d'hébergement et aux installations sportives d'intérieur en chaussures de sport souillées ou comportant un dispositif particulier sur la semelle (football, rugby, cyclisme, athlétisme etc ...)

- la modification du mobilier dans les chambres
- l'utilisation d'appareil électrique autre que poste radio ou rasoir.

Il est formellement interdit de :

- Fumer dans toutes les installations, introduire et consommer des boissons alcoolisées, détenir des produits dangereux ou prohibés par la loi, faire pénétrer des animaux dans les locaux.
- Faire du bruit entre 22H00 et 7H00.
- Sortir du restaurant de la vaisselle et de la nourriture.
- Utiliser du matériel sportif dans le bâtiment hébergement.

DOIVENT ETRE EFFECTUES :

- Le rangement journalier des chambres.
- Le balayage des chambres et le pliage des draps et couvertures à la fin de chaque séjour.
- La fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières des lieux non occupés.
- Le rangement des tables, chaises et matériel pédagogique des salles de cours après chaque réunion.
- Le rangement des matériels sportifs mis à disposition pour les séances d'entraînement à la fin de chaque stage.

Il vous est demandé :

- De respecter les résidents et le personnel.
- De garer les véhicules sur le parking réservé aux stagiaires.
- De fermer la porte de votre chambre à clé une fois que vous la quittez et de ne pas y laisser des sommes d'argent ou des objets de valeur.

En cas de non respect des présentes règles ou instructions données par la Direction, il pourra être prononcé au renvoi du ou des stagiaires concernés.

FONCTIONNEMENT

A l'arrivée

Le personnel de l'Espace 1000 Sources accueillera le responsable du stage afin de présenter l'établissement et de préciser les modalités d'hébergement : n° des chambres attribuées, horaires des repas, règlement intérieur, etc.... Les chambres seront disponibles uniquement à partir de 15h, lors du jour d'arrivée des stagiaires.

Cette rencontre permettra de s'accorder définitivement sur l'emploi du temps prévisionnel du stage.

Un document regroupant l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement du stage sera alors remis au responsable du groupe.

Durant le stage

L'accompagnateur du stage sera complètement responsable :

- de la bonne tenue des stagiaires,
- du respect du matériel et des locaux, l'Espace 1000 Sources Corrèze se réservant le droit de tout recours contre l'organisateur en cas de détérioration ou de perte de matériel confié,
- de la vérification de la fermeture des fenêtres et des portes des chambres ainsi que des différentes salles d'activités.
- du respect du règlement intérieur par l'ensemble de ses stagiaires.

Le jour du départ

Les chambres seront libérées à 9h le jour du départ. Les lits devront être défaites, les draps disposés devant les portes des chambres. Les couvertures seront pliées sur chacun des lits.

Après avoir effectué le balayage de la chambre, les papiers etc... devront être entreposés dans la poubelle prévue à cet effet.

L'état des lieux sera fait par le personnel du Centre Sportif. Toute dégradation sera facturée à l'association ou organisme responsable du stage.

L'Etablissement Public "Espace 1000 Sources" se réserve le droit de mettre un terme à un stage avant la date initialement prévue si une ou plusieurs clauses constituant ce contrat n'étaient pas respectées. Il se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes pour le ou les préjudices causés.

RESPONSABILITE

La responsabilité du centre ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans l'enceinte de l'établissement, tant dans les chambres que sur les parkings, installations sportives ou les locaux communs (restaurant, espace détente, cafétéria.....).